

La phase de stabilisation commence le 31 mai. Nouveau:



## Réouverture:



Restaurants  
et bars



Centres de bien-être  
et bains thermaux



## Assouplissement pour les réunions privées

A l'intérieur: max. 30 personnes  
A l'extérieur: max. 50 personnes



## Assouplissement pour les évènements

50

Règle générale:  
max. 50 personnes



Avec public (événements sportifs  
et culturels), offices religieux:



A l'intérieur: max.  
100 personnes et  
½ de la capacité



A l'extérieur: max.  
300 personnes et  
½ de la capacité



## Assouplissements pour le sport et la culture

Max. 50 personnes pour les sports  
et la culture amateurs. Compétitions  
avec public à nouveau autorisées.



## Enseignement présentiel sans restriction de capacité

Avec un plan de dépistage approuvé;  
valable pour les hautes écoles  
et les formations continues



## Suppression de la quarantaine pour les personnes vaccinées

Valable pour les personnes-contacts  
et les voyageurs



## Assouplissement de l'obligation de travailler à domicile

Obligation convertie en recommandation  
pour les entreprises testant  
régulièrement leur personnel

## Toujours en vigueur:



Discothèques et salles  
de danse fermées



Grandes manifestations  
interdites (sauf  
manifestations pilotes)



Recommandation:  
faites-vous tester!